



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monnaie électronique

Question écrite n° 61968

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur l'encadrement des monnaies virtuelles. Dans le cadre du prolongement des réflexions engagées en 2011, Tracfin a lancé en décembre 2013 une étude sur les monnaies virtuelles et a composé un groupe de travail qui préconise dans ses conclusions de limiter l'anonymat des utilisateurs de monnaie virtuelle, notamment en instaurant d'une part une obligation de prise d'identité lors de l'ouverture d'un compte en monnaie virtuelle et d'autre part une obligation de déclaration des comptes en monnaie virtuelle et en disposant d'outils permettant la connaissance et le suivi de ces comptes, au moins au-delà d'un certain montant. Il lui demande si cette recommandation va être mise en place par le gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61968

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6355

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)